Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 030-253002539-20261001-DEC202665-CC

EPTB
Etablissement Public Territorial de Bassin du Vidourle

Décision du Président N°2026/65

Objet : Portant sur la signature de l'Avenant sur le marché de travaux pour l'aménagement des locaux à RDC pour la création d'une salle de réunion – Lot 2 : Menuiserie (2026-05-FR Lot 2)

Le Président de l'EPTB Vidourle,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 2026-02-18 en date du 13 mai 2026 donnant délégation du Conseil Syndical au Président,

Vu ladite délibération autorisant le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toutes les décisions concernant leur avenant lorsque les crédits sont prévus au budget ;

Vu les articles L2191-1 alinéa 6, R2194-1 et R2194-8 du Code de la commande publique, permettant la passation d'avenants de faible montant lorsque la modification est inférieure aux seuils européens et à 15% du montant initial pour les marchés de travaux.

Considérant que l'EPTB Vidourle a conclu avec la société MENUISERIE SUTTER un marché de travaux pour l'aménagement de locaux en rez-de-chaussée pour la création d'une salle de réunion et plus précisément concernant le lot 2 du marché susmentionné pour la menuiserie.

Considérant que pour palier un besoin de stockage sécurisé, l'EPTB Vidourle a souhaité remplacer un placard à portes coulissantes par un placard bois à portes battantes avec fermetures par serrures.

Considérant que les modifications sus mentionnées sont détaillées dans l'avenant annexé à la présente décision,

Le présent avenant acte les travaux envisagés et réalisables

DECIDE

Article 1 : De donner son accord à la signature de l'avenant n°01

Le montant initial du lot 2 du marché était de 23 645.50 € HT soit 2 374.60€ TTC
Le montant de l'avenant est de 925 € HT, soit 1 110€ TTC pour un écart de + 3.91 %
Le nouveau montant pour le lot 1 du marché public : 24 570.50 € HT soit 29 484.60€ TTC

Article 2 : Le Comité Syndical sera informé de cette décision lors de sa prochaine séance.

À Sommières, le 01 OCT. 2026

Le Président,
Stéphane PORRET

EPTB VIDOURLE
Département du Gard